



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JANVIER 2022  
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY**

*Le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey dûment convoqué, s'est réuni le 24 janvier 2022 en session ordinaire à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOMIER, Maire.*

**Présents** : Ev PARENT, V. SANZO (jusqu'à 20h35), C. ALLERA, J. BON BETEMPS-PETIT, D. COUSTEIX. F. VINIT. M. J. DUMAS, N. FAVRE - D. MORAIN - T. MEROT - B. WEILLAND – P. GUILLON – B. GAUTHIER- N. MOLLARD – A. VINCENT

**Excusés** : – El PARENT — G. PETIT

**Démissionnaire** : Gaston CARRAZ au 18/01/2022

**Procurations** : El. PARENT à Ev PARENT

**Invité** : Karine REYBAUD

---

➤ **Ouverture de séance** :

Par Monsieur le Maire à 20h15

**Secrétaire de séance** : Madame Evelyne PARENT

➤ **Préambule** :

Monsieur le Maire confirme l'atteinte du quorum

➤ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2021**

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

En préambule du conseil municipal, Monsieur le Maire a invité Monsieur CAPITAN, Technicien forestier à l'ONF, pour une présentation des coupes de bois et travaux, du bilan 2021 et des actions prévues en 2022.

Départ de Mme V. SANZO à 20h35

➤ **Décisions du maire** :

L'adjoint au maire, Monsieur MEROT Thierry, informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux préalables à la rénovation-extension de l'école, la proposition de la société CLEARSTONE a été retenue concernant le désamiantage et le déplombage, dont le montant global s'élève 37 380 € TTC.

Il informe également de la décision de virement pour dépenses imprévues de fonctionnement d'un montant de 400 €.

**1 - Délibérations** :

**1.1. Urbanisme** :

**1.1.1 Contrat de relance du logement – Aide financière à la production de logements**

Monsieur Thierry MEROT, adjoint indique que dans le cadre du nouveau dispositif d'aide à la relance de la construction durable pour 2022, la commune pourrait obtenir une aide financière à la production de logements. Les critères d'éligibilité sont :

- Logement autorisé sur une opération de deux logements au moins

- Densité de l'opération supérieure ou égale à 0,8 (surface de plancher des logements/Surface de terrain déclaré au P.C).
- Autorisation d'urbanisme délivrée entre le 01 septembre 2021 et le 31 août 2022

Compte tenu des autorisations d'urbanisme déjà délivrées depuis le 01 septembre 2021, des projets en cours d'instruction et des informations sur les dépôts potentiels de permis de construire, il est proposé l'objectif global de 34 logements accordés d'ici le 31 Août 2022 dont 34 éligibles au dispositif.

Le montant de l'aide est fixé à 1 500€ par logement éligible est versé directement à la commune si elle atteint l'objectif de logement « tous types »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve le contrat de relance**

**Pour : 16      Abstention : 0      Contre : 0**

## **1.2. Finances :**

### **1.2.1 Attribution d'une subvention au club des sports de la Féclaz**

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association du club des sports de la Féclaz pour soutenir 2 jeunes sangerains, inscrits sur la liste nationale des sportifs de haut niveau, pour respectivement 500 € à chacun :

- Arnaud Chautemps : 23 ans, équipe de France B Seniors Fond. Circuit OPA et Mondial.
- Antoine Hericher : 19 ans, équipe de France jeunes-juniors Fond.Circuit SAMSE National Tour Fond U20

Monsieur B. GAUTHIER demande si cette somme sera bien remise aux 2 sportifs. Monsieur le Maire précise que oui, cela s'est déjà fait pour d'autres sportif dans ce club, et invite le conseil à réfléchir au soutien à de jeunes Sangerains, via une bourse communale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à :**

**Pour : 16      Abstention : 0      Contre : 0**

## **1.3. Ressources humaines :**

### **1.3.1 Approbation des nouveaux critères d'évaluation de l'entretien professionnel**

Madame Evelyne Parent, Adjointe indique que la collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel.

Ses modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel)

Chaque collectivité doit déterminer des critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à :**

**Pour : 16      Abstention : 0      Contre : 0**

## **1.4. Budget annexe « Réseau de chaleur »**

### **1.4.1 Renouvellement des contrats de fournitures de réseau de chaleur avec la Générale Immobilière**

Madame Pascale GUILLON, conseillère déléguée aux finances, informe que les contrats qui liaient la commune avec la GENERALE IMMOBILIERE, pour la fourniture de chaleur des immeubles « les Aulnes » et « les Sorbiers » sont arrivés à échéance et qu'il est nécessaire de les renouveler.

Il est proposé de les reconduire dans les mêmes conditions pour une période de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à :**

**Pour : 16      Abstention : 0      Contre : 0**

#### **1.4.2 Renouvellement des contrats de fournitures de réseau de chaleur avec l'OPAC de la Savoie**

Madame Pascale GUILLON, conseillère déléguée aux finances, informe que les contrats qui liaient la commune avec l'OPAC de la Savoie, pour la fourniture de chaleur des immeubles « les Erables », « les Grands Champs », « les Chavines » et « les Combelles », sont arrivés à échéance et qu'il est nécessaire de les renouveler.

Il est proposé de les reconduire dans les mêmes conditions pour une période de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à :**

**Pour : 16      Abstention : 0      Contre : 0**

## **2. Informations diverses**

- Mise à disposition des clés de l'église : une convention sera signée entre la Mairie et une bénévole pour l'ouverture des portes de l'église en dehors des heures de célébrations (messes, sépultures, baptêmes...) Les jours et heures sont à définir.
  
- Un bilan est fait par M. MEROT Adjoint sur le coût du changement de la chaudière de la salle des fêtes. L'installation a coûté 64 494€ HT. Plusieurs subventions vont intervenir pour un montant maximum de 80% du coût des travaux. Le reste à charge sera de 15 404€.
  
- Transfert du pouvoir de police au Maire en matière de zone à faibles émissions mobilité. Monsieur le président de grand Chambéry a demandé aux maires des 38 communes de s'opposer au transfert de police au président des établissements publics de coopération intercommunale.  
Un arrêté sera pris en ce sens.

Groupement d'achat de téléphonie fixe de Grand Chambéry, internet et mobile. La commune a adhéré à ce groupement afin de réaliser des économies.

Election Présidentielle : elle aura lieu les 10 et 24 avril prochain. En raison des travaux de l'école, les bureaux de vote seront installés à la salle des fêtes. Les panneaux d'information et d'affichage des candidats seront situés devant la salle des fêtes. Toute personne inscrite sur les listes électorales de la commune peut tenir un bureau de vote. Un appel sera lancé à la population en ce sens.

OAP de Salins ouest : Une enquête publique aura lieu sur ce projet. Les riverains ont été invités à des réunions en mairie avec Grand Chambéry.

Monsieur le Maire annonce la démission d'un élu. Monsieur Gaston CARRAZ a fait connaître son intention de démissionner pour des raisons personnelles.

Monsieur le Maire rend hommage à Mlle Hélène GUIGUET décédée dernièrement à l'âge de 96 ans.

Séance levée à 21h23